



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

NOVEMBRE 2018

Numéro 155

Laïcité : la liberté de conscience faite loi (Propos recueillis par Julien Bouton)

Comment le principe fondamental de la laïcité, souvent au cœur des débats politiques, se porte-t-il en France ?

Eddy Khaldi président de la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale et spécialiste du sujet était au Puy Mercredi. **Entretien.**

Eddy Khaldi président de la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) et auteur de l'ABC de la laïcité et l'ABC de la laïcité pour les jeunes était au Puy-en-Velay ce mercredi pour honorer notamment une invitation de l'ESPE (Ecole supérieure du Professorat et de l'Education) Le thème de sa conférence : « *De la nécessité de la laïcité en éducation* ».

Pourquoi une conférence sur la laïcité ?

C'est de plus en plus difficile d'évoquer la laïcité. Aujourd'hui, on voit bien qu'il y a des acceptions tout à fait antinomiques et contradictoires. Je crois qu'il faut rappeler ce que signifiait ce concept pour les bâtisseurs de l'école publique laïque.

Justement, que signifie ce concept ?

Si l'on doit lui chercher un synonyme, il est directement lié à la nécessité de construire la citoyenneté chez les jeunes, de construire leur liberté de conscience, leur autonomie et leur « accès à l'esprit critique ». Pour nous, la laïcité, ce n'est pas une conviction, c'est le droit d'avoir une conviction, une croyance, dans la mesure où celle-ci respecte l'ordre public.

La laïcité est-elle acquise en France ? Non elle n'est pas acquise. Ce qui fait problème actuellement, c'est ce terme de « laïcité ». Il était rejeté il y a quelques années et aujourd'hui il fait consensus. Mais derrière ce consensus, on voit bien qu'il y a des conflits. Mêmes des responsables politiques n'entendent pas la même chose derrière ce mot.

Ne confond-on pas trop souvent laïcité et laïcisme ?

Il y a aujourd'hui cette tendance à dévoyer le concept de laïcité pour le transformer en une conviction parmi d'autres. La laïcité, ce n'est pas la conviction des non croyants, athées, agnostiques et indifférents. Il y a un énorme travail pédagogique à faire sur le sujet, surtout au vu de la fréquente instrumentalisation politique du concept.

Que peut-on reprocher à la laïcité ? Certains estiment que le principe de laïcité se dresse contre telle religion ou pour telle autre. En réalité, nous sommes dans un fonctionnement institutionnel sans les religions. Il n'y a pas de lien à réparer entre la République et l'Eglise.

Que répondez-vous à ceux qui attaquent ou instrumentalisent la laïcité ?

La laïcité n'est pas une atteinte aux libertés. C'est au contraire le postulat selon lequel l'Etat ne favorise aucune religion permettant l'égalité. Le fondement juridique de cette laïcité c'est la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905) que l'on aurait également pu appeler « la liberté de conscience faite loi ». Et les finalités de cette loi ne sont garanties que si l'Etat est indépendant des convictions et de religions. La République ne méconnaît pas les religions ; elle ne les reconnaît pas institutionnellement.



SOMMAIRE

- ⇒ Laïcité : la liberté de conscience faite loi (entretien)
- ⇒ Consultation sur les repères annuels
- ⇒ Accueil des élèves handicapés : une expérience positive pour la majorité des enseignants
- ⇒ Grande pauvreté : parcours scolaires reproduits
- ⇒ Progrès à faire pour la France sur les Droits de l'Enfant
- ⇒ Remaniement : Gabriel ATTAL, nouveau secrétaire d'Etat
- ⇒ Projet de loi : « Pour une Ecole de la confiance »
- ⇒ Evaluations CP-CE1 : résultats et contestations
- ⇒ Atteintes à la Laïcité et mesures prises par le Ministre
- ⇒ Aggression d'une enseignante

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Le NUDGE change efficacement les comportements et double le taux du port de la ceinture de sécurité dans les transports scolaires.

Vous connaissez sûrement les opérations "COUPS DE POUCE" en français et en mathématiques pour les élèves de maternelles et du primaire en zone d'éducation prioritaire. Le NUDGE, (Coups de pouce), s'inspire de cette méthode : l'enfant a besoin d'un coup de pouce pour passer de l'intention à l'action. C'est cette méthode qui va être utilisée pour changer efficacement les comportements et elle donne de bons résultats.

En effet le constat est sans appel, malgré les actions quotidiennes des animateurs de l'ANATEEP, plus de 200 000 dans les établissements scolaires, le port de la ceinture de sécurité dans les transports scolaires ne dépasse pas les 10%.

Donc pour améliorer et favoriser le port de la ceinture de sécurité, la Fondation MAIF, l'ANATEEP et KEOLIS ont travaillé avec BVA NUDGE UNIT pour trouver une solution pour changer efficacement les comportements des élèves.

Une nouvelle architecture du car va être proposée : les sièges sont recouverts d'une housse mannequin CRASH-TEST, la ceinture compte un fourreau CLIC. Des affiches incitent au port de la ceinture et, à la montée, un appel du poste du conducteur invite les élèves à la "boucler".

Testé pendant plusieurs semaines : avant et après, les résultats sont plus qu'encourageants : le taux de port de la ceinture est passé de 10% à 24%. C'est dire que le port de la ceinture est plus que doublé. Le résultat est exceptionnel de l'avis de BVA NUDGE UNIT.

Voilà une méthode innovante dans le domaine de la Prévention, qui a fait preuve de son efficacité et mérite une étude à plus grande échelle et qui, une fois validée, devrait être proposée aux décideurs.

Robert PIQUET

Représentant de la Fédération des DDEN à l'ANATEEP

Une consultation sur les repères annuels (école élémentaire et collège).

Jean-Michel Blanquer a lancé le 18 octobre, "une consultation des professeurs des écoles et des professeurs de collège sur les repères annuels de progression". Les programmes de 2016 ont été conçus par cycle, et non par année, mais, pour accompagner les professeurs dans leur travail quotidien et favoriser un enseignement progressif et explicite, des repères annuels de progression ont été élaborés du CP à la classe de 3e. Ils sont complétés, en français et en mathématiques, par des attendus de fin d'année qui précisent les connaissances et les compétences que les élèves doivent acquérir année après année. Ils sont accessibles sur le site Eduscol et les enseignants sont invités à répondre d'ici au 4 novembre à quatre questions, "Quels sont les points forts des repères annuels de progression et des attendus de fin d'année ?", "quels sont les points à améliorer ?", "Comment envisagez-vous de mettre en œuvre les repères annuels de progression et les attendus de fin d'année en classe ?", "Comment les repères annuels de progression et attendus de fin d'année peuvent-ils contribuer au travail d'équipe ?".

Accueil des élèves handicapés : une expérience positive pour la majorité des enseignants

Selon les enseignants, l'accueil d'un enfant en situation de handicap est plus souvent bénéfique "pour les autres élèves de la classe que pour l'élève lui-même". Quant à l'enseignant, il considère que "l'expérience de l'inclusion est majoritairement positive, mais difficile dans 45 % des cas, voire négative pour 5 % d'entre eux". C'est ce qui ressort d'une note d'information de la DEPP, le service statistique de l'Education nationale.

En classe ordinaire, l'inclusion d'un élève en situation de handicap va de soi dans 83 % des cas, mais dans 8 % des cas, "l'enseignant a un peu d'appréhension" et dans 4 % des cas, "il aurait préféré qu'une autre solution soit trouvée". Dans plus de six cas sur dix, l'accueil d'un élève en situation de handicap change l'organisation du travail et demande "plus d'attention, de capacité d'adaptation, d'échanges donc globalement davantage de travail" et "les enseignants de classe ordinaire accueillant un élève présentant un trouble du psychisme ont majoritairement trouvé l'expérience difficile" mais "la moitié des enseignants accueillant un élève présentant des troubles du spectre autistique ont trouvé l'expérience tout à fait positive".

"La plupart des enseignants ont des échanges réguliers avec l'AVS de l'élève", mais ils sont 6 % à penser "qu'il n'apporte pas l'aide dont l'élève aurait besoin".

L'enquête complète : <http://www.education.gouv.fr/cid134887/les-enseignants-accueillant-des-eleves-en-situation-de-handicap-a-l-ecole.html>

Combien gagnent les enseignants ? (note de la DEPP)

"En 2016, un enseignant du ministère de l'Éducation nationale perçoit en moyenne un salaire net mensuel de 2 380 €", calcule la DEPP. Le service statistique de l'Education nationale précise qu'un professeur des écoles à temps complet gagne en moyenne 2 284 € contre 2 589 pour un certifié. C'est qu'il touche "moins fréquemment des compléments de rémunération (primes, heures supplémentaires). De plus, le poids du privé sous contrat est plus fort dans le premier degré, alors même que les enseignants du privé, à salaire brut égal perçoivent un plus faible net du fait de taux de cotisations sociales salariales plus forts." <http://www.education.gouv.fr/cid129485/l-evolution-du-salaire-des-enseignants-entre-2015-et-2016.html>



Beaucoup d'enfants de familles en grande pauvreté reproduisent le parcours scolaire de leurs parents

"Beaucoup d'adultes en situation de grande pauvreté ont eu un parcours scolaire à l'écart de l'École ordinaire." C'est ce que rapporte Régis Félix, qui a été professeur puis principal de collège et est membre du secrétariat École d'ATD Quart Monde. Il s'exprime ici dans le cadre d'une interview par "L'Enseignant", le magazine du Syndicat des enseignants (SE-Unsa), qui propose un dossier « **Grande pauvreté et exclusion scolaire** » dans son numéro d'octobre.

Selon ce responsable associatif, ces adultes sont passés par les sections qui ont porté, au fil des années, les noms de "classe d'adaptation", "classe de perfectionnement", "CPPN", "SES", mais aussi "IME", "IMPRO". Ce qui, pour lui, ne veut pas dire que ces personnes montrent une déficience intellectuelle mais, tout simplement, que l'École n'a pas pu prendre en charge leurs difficultés scolaires, souvent dès le plus jeune âge. "Le problème est que cette situation perdure", dit-il : "beaucoup d'enfants de familles en situation de grande pauvreté reproduisent le parcours scolaire de leurs parents." Développant son raisonnement, il insiste sur le fait que les milieux sociaux défavorisés sont surreprésentés dans les Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) et les Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Il poursuit : « ces orientations vers l'enseignement adapté ou spécialisé se font à partir d'un constat d'échec scolaire de l'enfant, attribué trop vite à une déficience intellectuelle temporaire ou définitive à partir de critères très mal

définis et dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont peu scientifiques.

Il faut donner à l'enfant le temps dont il a besoin, ce qui évitera cette orientation "hors du cursus ordinaire", théoriquement provisoire mais, en fait, définitive. »

Quelles préconisations recommande-t-il afin d'éviter ce qu'il appelle "un gâchis humain" ? Celui de la formation continue des enseignants à qui il faut donner les moyens de réfléchir collectivement à leurs pratiques. Celui de la pédagogie en favorisant la coopération et en respectant le temps de chaque enfant. Celui de la gouvernance en la mettant beaucoup plus au service des enseignants pour favoriser leur esprit d'initiative.

Le milieu associatif a sa place dans cette évolution souhaitée. Il peut être le médiateur entre l'École et les parents des milieux défavorisés. Il peut également apporter la connaissance acquise à travers toutes les actions qu'il mène en partenariat avec ces personnes.

Cependant, selon Régis Félix, cette évolution de l'École dépend de décisions politiques : une École du chacun pour soi et tant pis pour les plus faibles ou une École qui part du plus faible pour assurer la réussite de tous ? Cette question n'est pas posée qu'aux enseignants...

La France a des progrès à faire pour respecter la Convention internationale des droits de l'enfant

"J'ai beaucoup de chance d'exercer aujourd'hui cette mission exigeante et passionnante qui consiste à défendre et promouvoir les droits de l'enfant." C'est ce qu'écrit Geneviève Avenard, Défenseuse des enfants et adjointe du Défenseur des droits, Jacques Toubon, dans le numéro de septembre de Camaraderie, le magazine des Francas.

Pour Geneviève Avenard, cette mission est complexe car elle consiste à veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant "soit réellement pris en considération de manière primordiale" dans toutes les décisions qui le concernent et que ses droits fondamentaux, reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), "soient effectifs".

Or, dit-elle, elle reçoit des réclamations de la part de parents, de professionnels, d'enfants, d'associations, qui montrent qu'en France, de nombreux enfants se trouvent éloignés de leurs droits fondamentaux, en particulier les enfants qui sont dans des

situations de grande vulnérabilité. Ceci, prévient-elle, est proprement inacceptable.

C'est pourquoi, avec le Défenseur des droits, elle a lancé l'année dernière un mécanisme de suivi de la prise en compte concrète par l'État des observations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU adressées à la France en février 2016. Ce mécanisme ambitieux, insiste-t-elle, vise à disposer d'un état des lieux actualisé de la situation des enfants, de leurs conditions de vie et des questions sur lesquelles il y a matière à progresser pour respecter pleinement les obligations liées à la CIDE.

Avec "Educadroit" outil d'éducation des enfants et des jeunes "au Droit et à leurs droits" nous aiderons à rendre plus effectif le droit fondamental inscrit à l'article 12 de la CIDE : pouvoir exprimer librement son opinion et que celle-ci soit véritablement considérée. Les enfants, conclut-elle, sont des sujets de droit et des personnes à part entière dont il faut respecter l'intégrité et la dignité.

Remaniement : Gabriel Attal secrétaire d'Etat auprès de JM Blanquer

Gabriel Attal est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre "de l'Éducation nationale et de la Jeunesse", Jean-Michel Blanquer.

Secrétaire d'Etat sans portefeuille, placé auprès du ministre et installé rue de Grenelle, il devrait avoir pour dossiers prioritaires le SNU (service national universel), mais aussi le service civique et le mouvement associatif, qu'il décrit comme "un trésor pour notre pays", et plus globalement l'engagement, un terme qui "devrait figurer dans la devise de la République" car "la société a besoin d'engagement". A l'occasion de l'accueil de Gabriel Attal, Jean-Michel Blanquer a dit son souhait de "travailler au renouveau des colonies de vacances".

Projet de loi "pour une école de la confiance" : premières réactions syndicales

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, UNSA, SNPTES, les organisations étudiantes et lycéennes FAGE, UNEF, SGL, la Ligue de l'Enseignement et la FCPE ont signé une déclaration commune au Ministre de l'Éducation nationale, le 15 octobre 2018, avant l'examen par le CSE (Conseil supérieur de l'éducation) du projet de loi "pour une école de la confiance". Ils constatent, encore une fois, que la méthode reste la même. Un projet de loi est présenté sans concertation, tout juste une présentation à l'oral, et un texte envoyé une semaine à l'avance". Cette manière de procéder, ajoutent-ils, "ne peut conduire qu'à un rejet" de ce qu'il impose.

Pour eux, "la confiance ne se décrète pas, elle se construit et surtout, elle se partage" et ils interrogent : "Où est la confiance quand vous mettez en place une instance d'évaluation qui ne fait pas de place à tous les acteurs de cette communauté éducative (...) ? Où est la confiance quand les directeurs et directrices d'ESPE, devenus INSP, ne sont plus élus par leurs pairs ? Où est la confiance quand vous choisissez de passer par voie d'ordonnance pour faire évoluer les instances de concertation que sont les CAEN et CDEEN ?"

Pour sa part, la FNEC, la fédération FO de l'enseignement, demande au ministre d'abandonner un projet de loi qui est présenté "dans la précipitation" et qui "fait fausse route".

Le SNALC a voté contre le projet de loi présenté sans les réformes qu'il autorise. "On nous demande de signer un chèque en blanc", estime le syndicat FGAF des lycées et collèges.

De son côté, la FCPE estime que les textes présentés en CSE dessinent "un projet pour l'École structuré, hiérarchisé, et idéologique" car "la maîtrise des fondamentaux (...) n'est pas une fin mais un moyen pour le futur citoyen d'exercer, de manière pleinement consciente, ses droits", ce qui suppose "d'autres apprentissages (...) dans une école gratuite et laïque" et "l'abrogation des lois Carle et Debré".

Yves Durand, ancien député, ancien rapporteur de la loi Peillon juge sévèrement le projet de loi "pour une école de la confiance"

<http://www.touteduc.fr/fr/archives/id-15455-yves-durand-ancien-rapporteur-de-la-loi-peillon-juge-severement-le-projet-de-loi-pour-une-ecole-de-la-confiance-tribune->

Le projet de loi "pour une école de la confiance" n'a obtenu que 3 voix au CSE

Le projet de loi "pour une école de la confiance" n'a obtenu que 3 voix pour lors de sa présentation au CSE (Conseil supérieur de l'Éducation) le 15 octobre. Il y a eu 34 voix contre, 5 abstentions, et 15 "ne prend pas part au vote".

Interrogé par ToutEducat lors de sa présentation à la presse sur les conséquences d'un vote négatif, l'entourage du ministre a clairement signifié qu'il s'y attendait et que cela ne changerait rien. À noter toutefois que Jean-Michel Blanquer est resté trois heures au CSE, ce qui est rare pour un ministre, et qu'il a été attentif aux amendements déposés. Les INSP (les instituts nationaux supérieurs du professorat) pourraient s'appeler INSPE, le E pour éducation, afin de répondre notamment à l'inquiétude des CPE (conseillers principaux d'éducation).

La Loi « pour une école de la confiance »

Alors que le ministre Jean-Michel Blanquer avait dit lors de sa nomination qu'il n'y aurait pas une nouvelle loi « Blanquer » de l'Éducation, la nécessité d'un débat parlementaire sur la scolarisation à 3 ans fait qu'arrive au CSE (conseil supérieur de l'Éducation) un texte de 24 articles très hétéroclites sur lequel la communauté éducative n'a pas été consultée.

Des précisions sur la scolarisation à 3 ans, sur les ESPE, sur l'évaluation... ("Loi pour une école de la confiance")

"Accompagnement des communes" qui doivent financer le passage à 3 ans de l'obligation d'instruction, réforme des ESPE, disparition du CNESCO... quelques précisions.

En ce qui concerne l'abaissement à 3 ans de l'instruction obligatoire, s'il concerne quelque 26 000 enfants non scolarisés, "le vrai sujet" est "l'assiduité" des petits dont le défaut empêche "un travail construit sur le vocabulaire". **Comme la constitution le lui impose, le ministère compensera pour les communes le transfert de charges, mais uniquement pour les communes pour qui il s'agit de charges nouvelles.** Au total, le ministère estime que le coût pour les finances de l'État devrait être de l'ordre de 100 M€, dont la moitié pour le privé, la moitié pour l'enseignement public. Seules sont prises en compte les dépenses de fonctionnement, pas les investissements, le soutien aux communes qui doivent par exemple construire ou aménager des bâtiments passant par la politique de la Ville.

Le CNESCO cède la place au "**Conseil d'évaluation de l'école**", une instance d'évaluation des écoles et des établissements. Thierry Bossard, ancien chef de service de l'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche), travaille à sa préfiguration.

Le sigle INSP pour les instituts appelés à remplacer les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (le sigle ESPE étant connoté négativement) est sans doute le seul élément du projet de loi qui pourrait évoluer.

Les deux ministres veulent avoir plus de choix pour la nomination des directeurs, la présidence étant assurée par le recteur et le président d'université. Les textes réglementaires qui organiseront cette réforme sont en cours et certains éléments, comme la place du concours ne sont pas tranchés. En revanche, le principe de la masterisation reste acquis, l'accent serait davantage mis sur les fondamentaux et sur la pratique, et un cadre national défini pour les référentiels de formation.

Les **assistants d'éducation** pourraient amorcer un processus de pré-professionnalisation et de pré-recrutement dès la L2 en participant au dispositif "Devoirs faits" ou en observation, puis, progressivement, en co-enseignement ; ils ne devraient pas avoir de classe en responsabilité avant d'avoir leur licence.

Evaluations CP - CE1 : premiers résultats et premières contestations

Le ministère de l'Education nationale publie les "premiers résultats des évaluations nationales des acquis des élèves de CP et de CE1". En début de CP, "23 % des élèves ont des difficultés à reconnaître les lettres et le son qu'elles produisent", "8% ont des difficultés à reconnaître les nombres dictés". En début de CE1, "30 % des élèves lisent moins de 30 mots par minute, alors que l'objectif national est de 50 mots. De même, 49 % d'entre eux ont des difficultés pour effectuer des additions et des soustractions et 57 % ont des soucis pour résoudre des problèmes." Une "analyse approfondie des résultats de ces évaluations" sera publiée "en janvier prochain".

Pour sa part, le SE-UNSA dénonce une "instrumentalisation politique" de ces évaluations "à l'heure même" où le ministre "présente son projet de loi pour l'École de la confiance". Le syndicat UNSA des enseignants rappelle qu'il doute "de l'utilité pédagogique de ces évaluations, tout comme de la pertinence de certains exercices et donc de la fiabilité des résultats".

Le SNUIPP de son côté publie quelque 500 témoignages d'enseignants qui dénoncent "des contenus et des consignes de passation inappropriés" et qui ont dû faire "face aux difficultés et au stress de leurs élèves".

Les enseignants se sont de plus heurtés à "des obstacles importants" pour saisir les résultats. :

Le syndicat fait valoir que, "dans de nombreuses classes le protocole de passation n'a pas pu être respecté pour ne pas placer les élèves en situation d'échec", et que "les résultats seront peu fiables et non exploitables". Il s'interroge sur les finalités de ces évaluations : "l'hypothèse de la mise au pas des enseignants pour faire passer au forcing des réformes contestées par la communauté éducative reste privilégiée."

Pour sa part, dans le quotidien La Montagne, Roland-Goigoux, professeur à l'université de Clermont, estime que l'évaluation ne montre pas que 23 % des élèves en début de CP "auraient des difficultés à reconnaître les lettres et le son qu'elles produisent", mais qu'ils échouent à un exercice qui "ne correspond ni à la tradition scolaire des évaluations, ni aux tests psychologiques standardisés (...) Il était normal et prévisible qu'ils échouent (...)

La solution proposée aux enseignants pour remédier à cet échec a été publiée sur le site Eduscol : **Il s'agit d'apprendre aux élèves à lire ! Les enseignants n'y auraient sans doute pas pensé seuls."**

État des atteintes à la laïcité et mesures prises par le ministre

On ne peut pas parler d'une recrudescence des atteintes à la laïcité puisque la mise en place d'une plateforme sur laquelle tous les personnels peuvent les signaler est récente, ce qui empêche toute comparaison. C'est plutôt la forte proportion d'événements survenus à l'école primaire qui est inquiétante, 36 % des signalements contre 44 % dans les collèges et 20 % dans les lycées. Près des trois quarts des signalements sont situés dans 10 académies. Près de 6 fois sur 10, ce sont des élèves qui sont les auteurs de ces faits, dans 24 % des parents, dans 8 % des personnels des établissements ("autres" : 11 %).

Les chiffres sont passés de 200 faits en juin à 402 à la rentrée selon le ministère, mais un millier pour son entourage. Les personnels n'hésitent plus à signaler des incidents même mineurs. Le ministre lui-même parle de faits "petits, moyens, ou graves". Les équipes académiques sont intervenues 58 fois dans les établissements pour aider à résoudre des situations. Quelles sont ces situations ?

Selon ToutEduC, certaines tensions sont dues aux personnels, notamment pour les repas non pris à la cantine pendant le ramadan que ce soit par les élèves ou les membres du personnel. Ou encore : demander aux élèves de signaler publiquement qui mange quoi, ou supposer à

priori que tel élève ne mange pas de porc. Les parents peuvent aussi en être à l'origine, certaines familles ont une sorte de détestation de l'école, notamment les gens du voyage membres de sectes évangéliques qui rejettent la théorie de l'évolution ou le simple fait de parler des religions à l'école. Des sikhs qui revendiquent le droit de porter leurs cheveux en chignon, à la communauté turque qui pendant le ramadan, refusait de chanter. A l'école primaire, ce sont des petits groupes qui font du prosélytisme ou qui rejettent ceux qu'ils ne reconnaissent pas comme leurs semblables. Dans le second degré, les chahuts seraient un moyen de contester certains enseignements sans avoir à s'en expliquer.

Il semble que Jean-Michel Blanquer ne veuille "ni dramatiser, ni minimiser". Il définit la laïcité comme le fondement du **"bien vivre ensemble"** auquel il donne des **"bases légales précises"**. Il demande aux équipes académiques de faire preuve de "discernement", de "finesse", d'avoir le sens de la "proportionnalité". Il fait le lien entre défense de la laïcité et lutte contre le racisme et l'antisémitisme et contre les inégalités filles - garçons. Il annonce "un renforcement" des équipes académiques.

Par ailleurs, selon une autre information confidentielle de ToutEduC, le "comité des sages de la laïcité" aurait été invité à revoir dans un sens plus restrictif sa fiche sur les mères accompagnatrices de sorties scolaires.

Comment réduire les inégalités scolaires liées aux inégalités territoriales?

Comment caractériser ce lien ? De quoi est-il fait ? Le CNESCO publie un "dossier de synthèse" alors que la revue Diversité (Canopé) consacre son numéro 193 (4ème trimestre 2018) aux 40 ans de politique de la ville et se pose les mêmes questions. <http://www.cnesco.fr/fr/panorama-des-inegalites-scolaires-dorigine-territoriale-en-france/>



Agression d'une enseignante : le ministre appelle à la fermeté

Pour réagir à cet acte inqualifiable diffusé sur les réseaux sociaux, le ministre dans une conférence de presse a distingué quatre types de violence : celles qui sont dans la classe, dans l'établissement, celles qui viennent de l'extérieur (rixes entre bandes) et celles commises autour de l'établissement. Même avec les meilleures mesures de sécurité (les PPMS mis à jour dans chaque établissement), il peut arriver un incident et le ministre évoque son souci, partagé avec le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, de coopérer à ce sujet avec les collectivités.

Il reconnaît toutefois qu' "il n'y a pas de solution magique". En ce qui concerne les sanctions qui peuvent être prises à l'égard des élèves, il rappelle qu'il a demandé que les conseils de discipline qui devaient être réunis le soient, certains responsables ayant eu auparavant le souci d'en avoir le moins possible. Le ministre ajoute que les sanctions doivent être prises avec fermeté, mais doivent être "proportionnées" et "éducatives".

La communauté éducative a réagi : Les parents d'élèves de la FCPE en réclamant plus de moyens de vie scolaire, la PEEP en demandant "des mesures fortes et concrètes". Les 2 fédérations pensent qu'il faut réfléchir tous ensemble à la réussite scolaire, avec des orientations pertinentes. De plus, il faut s'interroger sur la sanction: "lorsqu'un élève est exclu d'un établissement suite à un conseil de discipline pour acte de violence, il doit pouvoir être pris en charge par un service spécifique" et "être accompagné efficacement vers un retour à une scolarité adaptée". Les syndicats appellent la hiérarchie à ne pas dissimuler les problèmes et surtout à soutenir les enseignants ou personnels qui seraient victimes.

La Cour des comptes ne remet pas en cause la légitimité de l'Éducation prioritaire malgré un bilan décevant.

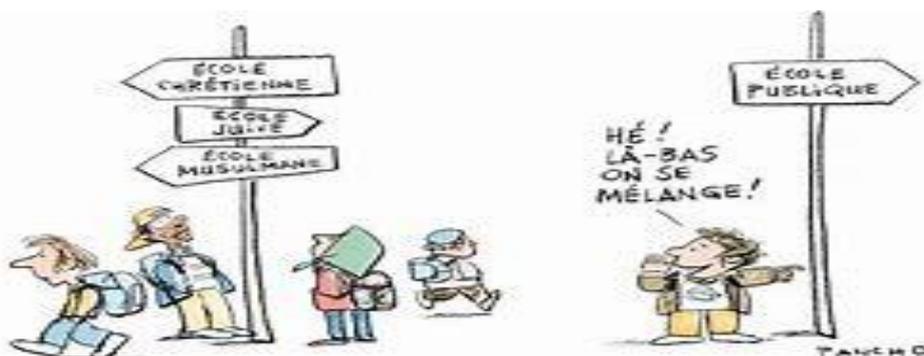
Celle-ci n'a pas atteint les objectifs qui lui étaient fixés en termes de réduction des inégalités de réussite avec les élèves scolarisés hors éducation prioritaire, mais "elle a permis de contenir le creusement des inégalités" dans un "contexte de dégradation socio-économique de l'environnement dans lequel opèrent les établissements concernés".

Elle fait 17 recommandations dont : un pilotage académique renforcé, étendre le dédoublement des classes aux grandes sections de maternelle ou au CE2 "dans les écoles qui concentrent de manière aiguë les difficultés sociales et scolaires", ne nommer sur ces postes que des enseignants avec de l'ancienneté, faire évoluer la carte scolaire afin de favoriser la mixité sociale. La Cour suggère d' "associer les établissements privés sous contrat" et de les inciter à scolariser des élèves qui reflètent mieux les caractéristiques sociales et scolaires de la population de la zone de recrutement".

https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-10/20181017-synthese-education-prioritaire_0.pdf

« Tenez-vous loin des gens négatifs : ils ont un problème pour chaque solution. »

Albert EINSTEIN



Y a-t-il de véritables révolutions pédagogiques à attendre des neurosciences ?

Tout se joue avant 1, 2, 3, 4, 5, ou 6 ans. "Cette croyance", expliquent E. Sander, K. Gvodzic, Calliste Scheibling Sève (Université de Genève) et H. Gros, "nous a permis de plonger dans l'étude du développement cérébral et de mettre en avant que le cerveau se transforme tout au long de la vie ; il n'y a pas d'âge à partir duquel sa structure se cristalliserait définitivement, si bien qu'en ce qui concerne les apprentissages ... rien n'est jamais totalement joué d'avance ». Dans un ouvrage collectif, "Les neurosciences en éducation", les auteurs dénoncent plusieurs mythes, comme "À chacun son style d'apprentissage" ou "Se tromper, c'est échouer". Ils se fondent aussi bien sur les données les plus récentes de l'imagerie cérébrale que sur des concepts et théories plus classiques sur l'intelligence et ses développements.

Ils s'appuient notamment sur les travaux de Jean Piaget qui accordait une place prépondérante à l'erreur et dont la théorie trouve aujourd'hui une nouvelle dimension puisque, en se trompant, "on se donne des atouts pour apprendre". Loin du "neurobashing", les auteurs militent "pour que la recherche avance en prise avec le terrain", et que la culture qui se développe dans le cadre de cette alliance permette d'éviter "la naïve acceptation de toute recommandation supposément validée par des données d'imagerie cérébrale".

"Les neurosciences en éducation", Emmanuel Sander, Hippolyte Gros, Katarina Gvodzic, Calliste Scheibling-Sève, coll. Mythes réalistes, Retz, 9€

A lire :

Des progrès insuffisants en faveur de l'équité dans l'éducation (OCDE)

"L'écart de résultats scolaires entre les enfants de milieu aisé et ceux des familles modestes est visible dès l'âge de dix ans et se creuse tout au long de la vie", constate le nouveau rapport de l'OCDE "L'équité dans l'éducation : éliminer les barrières à la mobilité sociale". Le rapport met en évidence un lien étroit entre le profil socioéconomique de l'établissement scolaire et les résultats des élèves notamment aux épreuves PISA. "En France, le lien entre milieu social et performance est parmi l'un des plus élevés des pays de l'OCDE", souligne le rapport.

Il étudie aussi l'incidence du bien-être sur les résultats scolaires : en France le taux des élèves qui se déclare satisfait de sa vie, socialement intégré et sans anxiété face aux examens n'est que de 31%. Les auteurs du rapport insistent sur la corrélation entre résilience socio émotionnelle et performance scolaire. Retrouver l'estime de soi pour les élèves devrait être bénéfique pour leurs apprentissages. Les enseignants ont un rôle crucial à jouer en lien avec les familles et en faisant jouer la solidarité entre élèves.

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

NOS RENDEZ-VOUS

6 novembre : Cérémonie annuelle remise Prix Laïcité du Comité Laïcité République à l'Hôtel de Ville Paris *Eddy Khaldi*

7 novembre : Régionale DDEN Haute Garonne Toulouse Conférence *Eddy Khaldi, Dominique Roblot.*

12 novembre : ORTEJ Colloque *Eddy Khaldi*

14 novembre : **BUREAU FÉDÉRAL. Fédération des DDEN**

14 novembre : Table ronde « Vers quels rôles des élus au sein de la communauté éducative ? » de 10h à 12h à l'AMIF (Association des Maires d'Ile-de-France) *Eddy Khaldi*

15 novembre : **CONSEIL FÉDÉRAL. Igesa Voltaire Le Kremlin-Bicêtre**

15 novembre : AG de Copropriété Immeuble 124 rue La Fayette *Jean Paul Mathieu*

16 novembre : **Jury Ecoles fleuries Fédération des DDEN**

16 novembre : les Etats généraux des droits de l'enfant à l'Assemblée nationale.

17 novembre : AG DDEN 25 *Eddy Khaldi*

17 novembre : AG DDEN 48 Lozère Balsièges *Jean Paul Mathieu*

20 novembre : Rencontre APAJH Jean Louis Garcia *Eddy Khaldi*

20 novembre : Rencontre **DASEN1 chargé des écoles et des collèges** *Eddy Khaldi*

Du 21 au 23 novembre 2018 : le salon professionnel Educatec-Educatic (destiné aux professionnels de l'Education) Du vendredi 23 au dimanche 25/11/18, salon destiné au grand public.

23 novembre : **Signature Convention CASDEN au Salon Education**

28 novembre : Rencontre DASEN Bouches-du-Rhône *Eddy Khaldi*

29 novembre : Collectif Laïcité Nord Cotentin Conférence Débat Cherbourg-en Cotentin *Eddy Khaldi*

LIVRET LAÏCITÉ

EXPOSITION LAÏCITÉ ET CHARTE

LE VADEMECUM

LIVRET Laïcité

8 pages format A5

25€ les 100

Port 9 €

LES EXPOSITIONS

2 formats 80x40cm et 60x40cm oeilletée, livrée en 2 tubes.

Prix : 60€ le petit format

100€ le grand format

Deux parties comprenant :

17 panneaux l'ABC de la Laïcité

19 panneaux La Charte de la Laïcité.

+ 1 affiche Présentation de la fonction du DDEN comprise dans l'exposition.

Port : 18.50 €

LE VADEMECUM du DDEN

Vous pouvez le commander auprès de l'Union.

Prix de l'exemplaire :

2€ pour les adhérents

12€ pour les non adhérents